

## ALERTE METEOROLOGIQUE

*Jaune vent, orage et submersion marine*

### DESTINATAIRES :

Le préfet du Finistère, au vu des informations transmises par METEO-France **décide la mise en alerte des maires et des services pour les phénomènes "VAGUES-SUBMERSION", « VENTS » et « ORAGE ».**

« Le Finistère est placé en vigilance Jaune Vent (dépression "Freya"). Le département est également placé en vigilance Vague-Submersion pour la marée de demain matin (fortes surcôtes et vagues de 7 mètres au large), enfin, le département est placé en vigilance Jaune Orage à partir de 22 heures ce soir. »

#### 1) Phénomène VENT – VIGILANCE **JAUNE**

**PERIODE A RISQUE** : dimanche et lundi

**NIVEAU D'ALERTE** : Les rafales les plus fortes : 80 à 90 km/h, jusqu'à 100 à 110 km/h près des rivages au moins jusqu'à lundi midi.

**La vitesse sur le pont de l'Iroise est limitée à 70 km/h jusqu'à lundi midi.**

#### 2) Phénomène VAGUES SUBMERSION MARINE – VIGILANCE **JAUNE**

**PERIODE A RISQUE** : à partir de lundi 4 mars à la pleine mer du matin

**SURCOTE PREVUE** : : surcote de 25 à 40 cm

**Horaires des pleines mers** : consulter les horaires pour votre commune

- Lundi 3 mars 2019 : coefficient 65 - à Brest : pleine mer à 3h54

#### 1) Phénomène ORAGE – VIGILANCE **JAUNE**

**PERIODE A RISQUE** : à partir de ce dimanche 21h et jusqu'à lundi dans la journée – risque de grêles

**EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :**

**[Lire attentivement le bulletin météo France](#)**

### CONSIGNES

#### Le préfet demande aux maires :

- ✓ Prendre toutes mesures de prévention des risques susceptibles de se produire :
  - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
  - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
  - D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
  - Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement. Outre le risque de submersion, les fortes vagues sont susceptibles de happer des badauds, de générer des projections de galets, de rompre les digues, cordons dunaires, etc.
  - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
  - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

**De consulter, pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, opérateurs, associations, ...) :**

**TSVP**

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, opérateurs, associations, ...) :**

- ✓ **De prendre connaissance des bulletins de prévision**
- ✓ **De vous informer régulièrement sur le phénomène :**
  - **sur** le site Internet gratuit de Météo-France ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)) : cartes de vigilance et bulletins de suivi qui intègrent les conséquences possibles et conseils de comportement
  - auprès du **répondeur gratuit** de Météo France (bulletins dès le niveau orange) : **05.67.22.95.00**
  - **auprès** d'un opérateur météo" (Météo France ou tout autre opérateur)
  - **sur les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) :** <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
  - **De consulter les horaires des marées**
  - **ainsi que les conditions de circulation :**
    - sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) (notamment pour RN 12, 164 et 165)
    - <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 3 mars 2019 à 17 h

Pour le Préfet  
le cadre de la permanence

***SIGNE***

Michèle BOULIC